

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 6 avril 2016 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts
- Acquisition de terrains appartenant à madame Simone PRAT
- Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local au centre ELAN
- Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de La Vachette
- Désignation des représentants à la CCB pour les commissions des affaires sociales et des affaires culturelles
- Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de réhabilitation du four de Pra Premier
- Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de la chapelle Prat
- Comptes administratifs 2015
- Comptes de gestion 2015 du Trésorier
- Affectation des résultats 2015
- Taux des contributions directes
- Subventions aux associations
- Budgets primitifs 2016

Val-des-Prés, le 31 mars 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI, M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON
M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de créer, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 h par mois, du 10 mai au 9 novembre 2016 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 488 et à l'indice majoré 422,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Acquisition de terrains appartenant à madame Simone PRAT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles A 41, D 219, F 152, G 18, 156, 157, 176, 195, 196, 349, 595, 821, 1681 pour un coût de 2.350 € auquel il convient d'ajouter les frais de la SAFER de 360 € TTC et les frais d'acte notarié,
- autorise le Maire à signer une promesse d'achat à la SAFER, ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant au dossier.

Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local au centre ELAN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le maintien à titre précaire et temporaire de M. Luc PASCAL dans un atelier du centre ELAN,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire soumise aux règles du régime général des contrats administratifs, à compter du 1^{er} mai 2016, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 4.800 €, soit 400 € mensuels.

Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de La Vachette

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école de La Vachette pour un montant de 617.500 € H.T. dès lors que le montant des subventions aura atteint au moins 70%,
- sollicite de la Région, du Département, de l'ADEME, de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (S.I.P.L.) et des autres financeurs publics potentiels les subventions les plus élevées possible,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 617.500,00 €
 - subventions publiques 80% : 494.000,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 123.500,00 €

Désignation des représentants à la CCB pour les commissions des affaires sociales et des affaires culturelles

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- désigne M. Jean-Michel REYMOND pour représenter la commune en tant que membre titulaire au sein des commissions Affaires sociales et Affaires culturelles de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de réhabilitation du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve l'organisation d'une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, à destination des particuliers et des entreprises, afin de recueillir des fonds pour réaliser les travaux de restauration du four de Pra Premier,
- autorise le Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de l'opération, ainsi que tous les documents se rapportant à l'affaire.

Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de la chapelle Prat

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve l'organisation d'une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, à destination des particuliers et des entreprises, afin de recueillir des fonds pour réaliser les travaux de restauration de la chapelle Prat à La Vachette,
- autorise le Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de l'opération, ainsi que tous les documents se rapportant à l'affaire.

Comptes administratifs 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote), approuve les comptes administratifs 2015 du budget général, du budget de l'eau et du budget du lotissement Peyre Rouye, comme suit :

Budget général :

- section de fonctionnement : excédent de 85.215,89 €
- section d'investissement : déficit de 49.608,80 € et déficit de 74.233,80 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- section de fonctionnement : excédent de 45.273,35 €
- section d'investissement : excédent de 2.807,17 € et déficit de 20.832,43 € après intégration des restes à réaliser

Budget du Lotissement de Peyre Rouye : le dernier terrain communal ayant été vendu, les opérations ont été soldées :

- section de fonctionnement : résultat de clôture = 0,00 €
- section d'investissement : résultat de clôture = 0,00 €

Comptes de gestion 2015 du Trésorier pour le budget général et le budget du camping

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, est en tous points identique au compte administratif 2015, hormis le résultat de 2014 du budget du camping qui n'a pas été repris sur le budget général par le receveur,
- approuve le cumul des comptes de gestion du budget général et du budget du camping pour l'exercice 2015, identique au seul compte administratif 2015 du budget général :
 - résultat du compte de gestion pour le budget général = - 97.053,04 €
 - résultat du compte administratif = -49.608,80 €, en section d'investissement
 - résultat de clôture du compte de gestion pour le budget du camping = 47.444,24 €,
 - résultat de clôture du compte administratif = 0,00 €.

Comptes de gestion 2015 du Trésorier pour les budgets de l'eau et du lotissement Peyre Rouye

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- statuant sur l'exécution des budgets de l'eau et du lotissement de Peyre Rouye de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion du budget de l'eau et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Affectation des résultats 2015

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide d'affecter les résultats 2015 des budgets primitifs 2016, comme suit :

Budget général :

- affectation de 49.608,80 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 35.607,09 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

Budget de l'eau :

- report de 45.273,35 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, et report de 2.807,17 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2016.
- considérant que les opérations concernant le lotissement de Peyre Rouye sont terminées, décide de clôturer le budget et de réintégrer l'actif et le passif dans le budget général.

Taux des contributions directes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2016, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les subventions suivantes aux associations :

- Subvention au Comité des Fêtes : 200,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 2.030,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés : 2.000,00 €
- Subvention au Marathon de la Clarée : 400,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre : 3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 350,00 €
- Pôle d'excellence sportive : 100,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives : 100,00 €

Budget primitif général pour 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN votent contre les opérations Installation d'un terrain de sports et Réhabilitation de l'ancienne école de La Vachette qui ne sont pas suffisamment financées. Ils seront favorables dès lors qu'elles seront subventionnées à hauteur de 70%) :

- approuve le budget primitif général pour l'exercice 2016, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement. Le budget s'élève à 709.832,00 € en section de fonctionnement et à 915.228,80 € en section d'investissement.

Budget primitif de l'eau pour 2016

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2016, par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement. Le budget s'élève à 152.033,35 € en section de fonctionnement et à 104.807,17 € en section d'investissement.

Val-des-Prés, le 13 Avril 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts durant l'été, et propose la création d'un poste d'horticulteur pour six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de créer, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 h par mois, du 10 mai au 9 novembre 2016 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 488 et à l'indice majoré 422,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de terrains appartenant à madame Simone PRAT

Monsieur le Maire informe que madame Simone PRAT a fait part de son intention de vendre tous les terrains dont elle est propriétaire. Dans le cadre de la convention qui lie la commune à la SAFER, les parcelles pouvant être rattachées à des exploitations agricoles ont été attribuées en priorité aux agriculteurs. Le Maire propose que la commune achète les parcelles restantes, à savoir les parcelles A 41, D 219, F 152, G 18, 156, 157, 176, 195, 196, 349, 595, 821, 1681 pour un coût de 2.350 € auquel il convient d'ajouter les frais de la SAFER de 360 € TTC ainsi que les frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles A 41, D 219, F 152, G 18, 156, 157, 176, 195, 196, 349, 595, 821, 1681 pour un coût de 2.350 € auquel il convient d'ajouter les frais de la SAFER de 360 € TTC et les frais d'acte notarié,
- autorise le Maire à signer une promesse d'achat à la SAFER, ainsi que l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local au centre ELAN

Monsieur le Maire informe que la convention d'occupation précaire avec M. Luc PASCAL pour l'utilisation d'un local dans le centre ELAN prend fin au 30 avril 2016. Dans l'attente de l'affectation définitive du centre ELAN et des travaux qui permettront son occupation, le Maire propose d'autoriser M. Luc PASCAL à conserver ce local pour une nouvelle année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le maintien à titre précaire et temporaire de M. Luc PASCAL dans un atelier du centre ELAN,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire soumise aux règles du régime général des contrats administratifs, à compter du 1^{er} mai 2016, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 4.800 €, soit 400 € mensuels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de La Vachette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau dispositif mis en place par l'Etat pour le soutien à l'investissement public local aux collectivités (S.I.P.L.). Il propose de solliciter ce fonds pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de La Vachette, ainsi que des subventions complémentaires au Conseil Régional et au Conseil Départemental. Il rappelle que les travaux consistent en la réfection de la toiture, des façades, la création de 2 logements sociaux ainsi que la requalification du logement existant, la réduction de la consommation énergétique et la mise en accessibilité de la bibliothèque municipale. Le coût de la réhabilitation est estimé à 617.500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école de La Vachette pour un montant de 617.500 € H.T. dès lors que le montant des subventions aura atteint au moins 70% du coût des travaux,
- sollicite de la Région, du Département, de l'ADEME, de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et des autres financeurs publics potentiels les subventions les plus élevées possible,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 617.500,00 €
 - subventions publiques 80% : 494.000,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 123.500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160406-2016_03_005-DE
Regu le 08/04/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON
M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Désignation des représentants à la CCB pour les commissions des affaires sociales et des affaires culturelles

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un membre titulaire, en remplacement de madame Karine Ressant, au sein des commissions Affaires sociales et Affaires culturelles de la Communauté de Communes du Briançonnais. Il rappelle que les membres suppléants sont respectivement Mme Anaïs VACHET et M. Emmanuel PRAT et propose sa candidature pour le poste de membre titulaire des deux commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Jean-Michel REYMOND pour représenter la commune en tant que membre titulaire au sein des commissions Affaires sociales et Affaires culturelles de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/006)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 6 Avril 2016**Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de réhabilitation du four de Pra Premier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les financements actuellement obtenus pour couvrir les frais de réhabilitation du four de Pra Premier. Sur un montant de travaux estimé à 73.278 € H.T., la commune a obtenu des subventions d'un montant de 28.500 €. Afin de compléter les aides, le Maire propose de solliciter la Fondation du Patrimoine et le mécénat populaire.

La Fondation du Patrimoine peut accompagner la commune pour lancer une souscription auprès de particuliers ou d'entreprises et apporter un complément à condition que les fonds provenant de la souscription soient au moins équivalents à 5% du montant total des travaux. Cette souscription bénéficie d'avantages fiscaux : les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques à hauteur de 66% du don dans la limite globale de 20% du revenu imposable et de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Les dons faits par les héritiers d'une succession, bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'organisation d'une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, à destination des particuliers et des entreprises, afin de recueillir des fonds pour réaliser les travaux de restauration du four de Pra Premier,
- autorise le Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de l'opération, ainsi que tous les documents se rapportant à l'affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de la chapelle Prat

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de restaurer la dernière chapelle existant à La Vachette. Les demandes de subventions auprès des partenaires publics n'ayant pas abouti, le Maire propose de solliciter la Fondation du Patrimoine et le mécénat populaire.

La Fondation du Patrimoine peut accompagner la commune pour lancer une souscription auprès de particuliers ou d'entreprises et apporter un complément à condition que les fonds provenant de la souscription soient au moins équivalents à 5% du montant total des travaux. Cette souscription bénéficie d'avantages fiscaux : les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques à hauteur de 66% du don dans la limite globale de 20% du revenu imposable et de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Les dons faits par les héritiers d'une succession, bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'organisation d'une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, à destination des particuliers et des entreprises, afin de recueillir des fonds pour réaliser les travaux de restauration de la chapelle Prat à La Vachette,
- autorise le Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de l'opération, ainsi que tous les documents se rapportant à l'affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes administratifs 2015

Le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour le budget général, le budget de l'eau et le budget du lotissement de Peyre Rouye. Il rappelle que le budget du camping a été clôturé par délibération du 25 mars 2015.

Budget général :

- section de fonctionnement : excédent de 85.215,89 €
- section d'investissement : déficit de 49.608,80 € et déficit de 74.233,80 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- section de fonctionnement : excédent de 45.273,35 €
- section d'investissement : excédent de 2.807,17 € et déficit de 20.832,43 € après intégration des restes à réaliser

Budget du Lotissement de Peyre Rouye : le dernier terrain communal ayant été vendu, les opérations ont été soldées :

- section de fonctionnement : résultat de clôture = 0,00 €
- section d'investissement : résultat de clôture = 0,00 €

Le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2015 du budget général, du budget de l'eau et du budget du lotissement Peyre Rouye.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint aux Finances,
Thierry BOUCHIE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/009.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes de gestion 2015 du Trésorier pour le budget général et pour le budget du camping

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier pour le budget général et pour le budget du camping. Il expose que monsieur le comptable public, destinataire de la délibération du 25 mars 2015 relative à la clôture du budget du camping municipal et au transfert de son patrimoine, de son actif et de son passif dans le budget général, n'a pas repris ces écritures dans sa comptabilité. De ce fait, l'excédent du budget du camping municipal d'un montant de 47.444,24 € n'a pas été repris au compte 001 de la section d'investissement du BP général 2015 comme mentionné dans la délibération n° 2015/03/009 du 25 mars 2015.

Le résultat de clôture 2015 du comptable public pour le budget général est de - 97.053,04 € en section d'investissement, alors que celui de la commune est de -49.608,80 €.

Le résultat de clôture 2015 du comptable public pour le budget du camping est de 47.444,24 €, alors qu'il n'y a pas de résultat pour la commune concernant le budget du camping clôturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu le compte administratif général de l'exercice 2015,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

AR PREFECTURE

005-210501748-20160406-2016_03_009_1-DE
Reçu le 15/04/2016

- déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, est en tous points identique au compte administratif 2015, hormis le résultat de 2014 du budget du camping qui n'a pas été repris sur le budget général par le receveur,
- approuve le cumul des comptes de gestion du budget général et du budget du camping pour l'exercice 2015, identique au seul compte administratif 2015 du budget général,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160406-2016_03_009_2-DE
Reçu le 15/04/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/009.2)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Compte de gestion 2015 du Trésorier pour le budget de l'eau

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier pour le budget de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu le compte administratif général de l'exercice 2015,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'eau de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion du budget de l'eau, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/009.3)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Compte de gestion 2015 du Trésorier pour le budget du lotissement de Peyre Rouye

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier pour le budget du lotissement de Peyre Rouye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu le compte administratif général de l'exercice 2015,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget du lotissement de Peyre Rouye de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/010)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
Date de la convocation :
31 mars 2016

présents : 11

votants : 14
Date d'affichage :
31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON
M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats 2015

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2015 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- affectation de 49.608,80 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 35.607,09 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2016.

Budget de l'eau :

- report de 45.273,35 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, et report de 2.807,17 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2016.

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- les opérations concernant le lotissement de Peyre Rouye étant terminées, le Maire propose de clôturer le budget et de réintégrer l'actif et le passif dans le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter les résultats 2015 sur les budgets primitifs 2016, tels que présentés,
- approuve la clôture du budget du Lotissement de Peyre Rouye et la réintégration de l'actif et du passif dans le budget général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux des contributions directes 2016

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2015 et propose de les maintenir en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2016, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/012)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les subventions suivantes aux associations :

- Subvention au Comité des Fêtes :	200,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël :	650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire :	2.030,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés :	2.000,00 €
- Subvention au Marathon de la Clarée :	400,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre :	3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre :	600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques :	350,00 €
- Pôle d'excellence sportive :	100,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives :	100,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/013.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget primitif général pour 2016

Monsieur le Maire propose le budget primitif général pour l'exercice 2016 par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement. Le total de la section de fonctionnement s'élève à 709.832,00€ et celui de la section d'investissement à 915.228,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN votent contre les opérations Installation d'un terrain de sports et Réhabilitation de l'ancienne école de La Vachette qui ne sont pas suffisamment financées. Ils seront favorables dès lors qu'elles seront subventionnées à hauteur de 70%) :

- approuve le budget primitif général pour l'exercice 2016, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/03/013.2)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Avril 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 14

Date de la convocation :

31 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'an deux mil seize et le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. René PANCALDI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

M. Bernard VACHET à M. Thierry BOUCHIE

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget primitif de l'eau pour 2016

Monsieur le Maire propose le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2016 par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement. Le total de la section de fonctionnement s'élève à 152.033,35€ et celui de la section d'investissement à 104.807,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2016, par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

